

# Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

En Grand Est, les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) portent le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des PTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord régional de relance Grand Est 2021-2022, approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région.

## 1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
  - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité Européenne d'Alsace, l'Etat et ses opérateurs ;
  - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :

**3 orientations stratégiques** à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE**  
(avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations**  
(maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
  - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
  - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
  - Au niveau infrarégional : Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en projet à l'échelle du PETR,
  - Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité Européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

## 2. Portée et contenu du Pacte du Pays de la Zorn au

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc l'EPCI : Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Intégré au PETR : PETR AKochZorn

Ce périmètre regroupe 20 Communes (dont 3 Communes nouvelles) pour une population de 16 256 habitants.



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

**Contrats de référence intégré dans le PTRTE** (*que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement*)

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Contrat Enfance Jeunesse	2020	CdC Zorn
Convention Territoriale Globale	2020	CdC Zorn
Contrat Territoire Lecture		CdC Zorn
Labellisation France Service	15 octobre 2020	CdC Zorn
Initiative Pays de Saverne (IPS)	Adhésion pour création d'entreprises	

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

**Stratégie inter-PTRTE**

En matière touristique, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a adhéré à l'**Office de Tourisme « Le Beau Jardin »** relevant de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland. De même que le développement de l'animation jeunes, les liaisons douces, les tiers-lieux, les échanges en matière de développement économique, les mobilités, les énergies renouvelables.

Conscients que ces coopérations s'élargissent, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland ont décidé de créer leur propre **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) AKochZorn**, créé le 26 juillet 2019 et installé le 30 septembre 2020.

Cette nouvelle entité permettra d'éviter une certaine concurrence mais surtout de recentrer nos objectifs sur l'essentiel, la pertinence, avec l'appui d'un Conseil de Développement.

Une délégation de maîtrise d'ouvrage a été donnée par délibération du 1er mars 2018 à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland afin de mener une étude pour la **réalisation d'un schéma « intercommunautaire » des itinéraires cyclables**.

Par ailleurs, bien que notre EPCI ne soit pas concernée par la loi qui rend obligatoire l'élaboration d'un **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 20 000 habitants, une étude sera probablement lancée conjointement avec la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland.

Enfin, la Communauté de Communes participe également au programme **LEADER du GAL Vosges du Nord** porté par le Pays de Saverne, Plaine et Plateau (PSPP) et le Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN). Ce programme se décline autour de trois grandes thématiques : le tourisme durable, le renfort de l'économie locale et la transition énergétique.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn est membre **d'Initiative Pays de Saverne (IPS)** qui est une association de rencontre qui accompagne des dirigeants d'entreprise du territoire pour faire le point sur la situation économique mais dont les membres accompagnent et parrainent de jeunes entrepreneurs, artisans et commerçants. L'objectif est de les conseiller en matière juridique et fiscale pour un développement sain et durable de leur entreprise. Le projet de cette association est de fusionner avec Initiative Alsace du Nord pour une mutualisation des moyens humains et élargir les compétences. À l'issue de cette fusion, le siège s'emblerait se porter sur la Maison des Services de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn qui forme centralité entre Saverne et Haguenau.

### Stratégie du territoire

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn est composée de 26 villages regroupant 16 256 habitants (au 1er janvier 2021). Ces Communes avaient avant 2016 respectivement une population de :

- Alteckendorf : 835 habitants
- Bossendorf : 371 habitants
- Duntzenheim : 626 habitants
- Ettendorf : 816 habitants
- Geiswiller : 197 habitants
- Gingsheim : 323 habitants
- Grassendorf : 224 habitants
- Hochfelden : 3 548 habitants
- Hohatzenheim : 208 habitants
- Hohfrankenheim : 260 habitants
- Ingenheim : 327 habitants
- Issenhausen : 113 habitants
- Lixhausen : 354 habitants
- Melsheim : 585 habitants
- Minversheim : 688 habitants
- Mittelhausen : 563 habitants
- Mutzenhouse : 401 habitants
- Ringeldorf : 104 habitants
- Schaffhouse/Zorn : 400 habitants
- Scherlenheim : 127 habitants
- Schwindratzheim : 1 588 habitants
- Waltenheim/Zorn : 688 habitants
- Wickersheim-Wilshausen : 464 habitants
- Wilwisheim : 725 habitants
- Wingersheim : 1 197 habitants
- Zoebersdorf : 182 habitants

La réforme des Collectivités territoriales et notamment les lois portant « Communes Nouvelles » ont permis à certaines d'entre-elles de fusionner. Il en est ainsi de :

- Wingersheim les Quatre Bans (Hohatzenheim, Gingsheim, Mittelhausen et Wingersheim) : 2 353 habitants
- Hochfelden (Hochfelden et Schaffhouse/Zorn) : 4 046 habitants
- Geiswiller-Zoebersdorf : 406 habitants

Ainsi, le territoire du Pays de la Zorn ne compte plus que 20 Communes administratives. Il s'agit là des premières conséquences de la volonté des Élus de mutualiser les moyens, élaborer et réaliser des équipements structurants pour le territoire.

Cette stratégie, au service de nos concitoyens a notamment permis d'aménager :

- 2 Terrains de football en gazon synthétique avec vestiaires annexés,
- 1 Multi-accueil, Relais Assistant Maternel,
- 4 Périscolaires,
- 2 Groupes Scolaires intercommunaux regroupant les écoles de 14 villages,
- 1 Hall de tennis couvert.

Mais aussi d'être le relais entre nos concitoyens et les Services de l'État qui nous a permis d'être reconnu **Maison « France Services »**.

Ensuite, pour dynamiser notre politique territoriale et faire preuve de solidarité, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn s'est engagée dans les **programmes** suivants :

- Élaboration et approbation d'un PLU intercommunal,
- Prise de la compétence « scolaire »,
- Prise de la compétence « Grand cycle de l'Eau » pour résorber les coulées d'eau boueuse dans certaines Communes et les risques d'inondation,
- Création de 3 petites zones d'activités économiques (Wilwisheim : 4ha, Hochfelden : 6ha et Wingersheim les Quatre Bans : 3ha).

Cette stratégie de poursuivre et d'inciter les Communes à mutualiser leurs moyens fait son chemin par la réalisation de deux nouveaux Groupe Scolaires intercommunaux :

- Alteckendorf (4 Communes) : ouverture du chantier en mai 2021
- Schwindratzheim (3 Communes) : ouverture du chantier en septembre 2021.

Enfin, il reste le dernier maillon, le renouvellement du Groupe Scolaire à Hochfelden qui scellera définitivement notre action d'investissement scolaire et périscolaire afin de pouvoir assurer le même service à l'ensemble de nos concitoyens.

Par ailleurs, pour certaines compétences, les Élus ont estimé indispensable de s'associer par convention à d'autres EPCI ou organismes car les actions à mener dépassent notre territoire et relevant plutôt d'un bassin de vie.

Cette indispensable **mutualisation**, sur laquelle le Président ne cesse d'attirer l'attention des Collègues Maires, se traduit aussi par un engagement de la Communauté de Communes au service des Communes membres volontaires, à savoir :

- Prestations comptables pour 9 Communes et 13 Associations Foncières (mandats, titres, budgets, comptes administratifs, etc..., suivi permanent et relations avec le Trésor Public),
- Gestion de la paie (élus et agents) pour 9 Communes,
- Des agents intercommunaux assurent le secrétariat de mairie de 6 Collectivités (Alteckendorf, Geiswiller-Zoebersdorf, Grassendorf, Lixhausen, Mutzenhouse et Scherlenheim) en partageant leur emploi du temps entre Commune et Communauté

de Communes, leur assure ainsi une parfaite connaissance des actions et compétences respectives,

- La mise à disposition du local archives de la Communauté de Communes pour 3 Communes.

Le territoire dispose de **4 atouts majeurs de communication** que sont l'autoroute A4 avec des embranchements au niveau de Schwindratzheim, la liaison ferrée Mommenheim-Sarreguemines (avec gare à Mommenheim), la liaison ferrée Strasbourg-Saverne (Gares à Schwindratzheim, Hochfelden et Wilwisheim) et la liaison fluviale du Canal de la Marne au Rhin avec un port de plaisance à Waltenheim/Zorn et Hochfelden. Cet axe fluvial permet le transport de marchandise par voie d'eau qui peut encore être développé afin de répondre aux objectifs environnementaux, réduire le transport de marchandise par voie routière et réduire le bilan carbone.

La **Lecture Publique** est un point faible de notre territoire et l'absence de médiathèque est compensée par des bibliothèques municipales rattachées à la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin. La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a décidé de dynamiser ses actions au niveau de la formation des bénévoles et renforcer les animations dans ces bibliothèques par le recrutement d'un animateur à temps complet en 2021. Il s'agit de redonner aux jeunes le goût de la lecture et de contribuer à leur culture pour préparer leur avenir.

Le **tourisme rural** a le vent en poupe suite à la crise sanitaire et la réticence des Français à prendre leurs vacances à l'étranger. Des craintes sanitaires qui orientent désormais nos concitoyens à passer des séjours en France et cela risque de bouleverser l'économie touristique mondiale pour de longues années. Les côtes françaises ne pouvant accueillir tout ce monde, beaucoup cherchent et aspirent à des découvertes insolites de notre Pays, loin des tumultes balnéaires. Le Canal de la Marne au Rhin offre, comme d'autres canaux et fleuves, un potentiel d'accueil de plaisanciers et bateaux hôtels sous réserve de disposer ou créer des infrastructures d'amarrages et d'équipements.

La Communauté de Communes est compétente dans le domaine de la collecte des **ordures ménagères et assimilés**. Elle adhère à un syndicat pour le traitement des déchets : Le SMITOM de Haguenau-Saverne.

Le service de collecte et la gestion des déchèteries sont assurés par un prestataire qui travaille en étroite collaboration avec les services de la Communauté de Communes. Pour réduire les quantités de déchets produits sur le territoire, une redevance incitative a été mise en place au 1er janvier 2012. Ainsi, le tri est optimisé sur le territoire et les déchets sont dirigés vers différents exutoires (détail figurant dans le bilan écologique).

Le réchauffement climatique et la réduction du gaz à effet de serre est actuellement une évidence au vu des catastrophes qu'elles soient :

- en matière d'inondations à la suite de pluies torrentielles,
- de feux suite à des températures extrêmes,
- de fontes de glaces.

L'équilibre naturel de notre planète s'avère progressivement bouleversé avec des conséquences irrémédiables pour l'humanité. Chaque État, Collectivité et chaque particulier porte une part de responsabilité et doit y apporter sa contribution pour enrayer ce déclin.

La Communauté de Communes souhaite inciter ses Communes membres à lancer des projets de **rénovation énergétique** pour d'une part, réduire la pollution atmosphérique mais aussi réduire la consommation énergétique afin d'arriver progressivement à une autosuffisance. Les Communes ont souvent un parc immobilier important qu'il est indispensable de rénover pour répondre aux confort actuels d'occupation.

La Communauté de Communes dispose d'un important site de décharge industriel sur le territoire de Hochfelden, fermé depuis fin 2019. Plusieurs orientations penchent vers une **reconversion de cette emprise par l'installation de panneaux photovoltaïques et la production d'énergie**.

Enfin, la Communauté de Communes a sollicité en 2020 un bureau d'études spécialisé dans le domaine de la piscine pour effectuer un audit technique visant à établir un état des lieux fonctionnel, physique et énergétique du **Centre Aquatique Atoo-o à Hochfelden** (datant de 1976) avec l'objectif de caractériser les axes d'optimisation de la performance et des consommations. Les conclusions de ce Bureau d'études révèlent que des travaux sont indispensables pour maintenir à niveau les installations techniques et énergétiques.

#### **Vivier de projets en annexe.**

Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « **fiche projet** » - modèle joint (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).

La signature du PTRTE par la Région ne correspond pas à un soutien financier de la Région pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la Région et sera examiné au regard des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande. L'engagement financier de la Région pour chaque projet résultera d'une décision de la commission permanente du Conseil Régional.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.*

### **3. Processus de choix et de financement des projets**

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

**Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat, la Région et la CEA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

### **4. Les engagements des partenaires**

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
  - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
  - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

- **Les engagements du territoire :**
  - Identifier un référent technique.
  - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
  - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
  - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
  - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
  - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
  - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
  - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
  - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
  - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements de la Collectivité Européenne d'Alsace :**
  - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CEA et en particulier les délégations territoriales.
  - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

#### Les contacts techniques du PTRTE

Territoire	Région	Etat	CeA
CHRIST Laetitia - DGS <a href="mailto:laetitia.christ@payszorn.com">laetitia.christ@payszorn.com</a> 03 88 02 20 16  THOMANN Fanny Assistante de direction <a href="mailto:direction@payszorn.com">direction@payszorn.com</a> 03 88 02 20 15	BERNARDY Carole <a href="mailto:Carole.bernardy@grandest.fr">Carole.bernardy@grandest.fr</a>  FELIX Carine <a href="mailto:Carine.felix@grandest.fr">Carine.felix@grandest.fr</a>	ROHR Régis Secrétaire général Sous-Préfecture Saverne <a href="mailto:regis.rohr@bas-rhin.gouv.fr">regis.rohr@bas-rhin.gouv.fr</a> 03 88 71 72 15  BRUXER Jeanne Chargée de mission <a href="mailto:jeanne.bruxer@bas-rhin.gouv.fr">jeanne.bruxer@bas-rhin.gouv.fr</a> 03 88 21 62 50  ACKERMANN Corine Déléguée territoriale <a href="mailto:corine.ackerman@bas-rhin.gouv.fr">corine.ackerman@bas-rhin.gouv.fr</a> 03 88 88 90 40  RICHARD Cécile Chef de l'Atelier des territoires <a href="mailto:cecile.richard@bas-rhin.gouv.fr">cecile.richard@bas-rhin.gouv.fr</a> 03 88 88 92 36	KLEIN Francis Délégué Direction Générale <a href="mailto:francis.klein@bas-rhin.fr">francis.klein@bas-rhin.fr</a>  03 68 33 82 08



## Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

### Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

### Composition du comité de pacte

Etat : Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne  
Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région  
Collectivité Européenne d'Alsace : Vice-Président de Territoire et/ou le Conseiller d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent  
EPCI : M. Bernard FREUND et les Vice-Présidents  
Autres (le cas échéant) : Membres du Bureau du PETR le cas échéant

### Signataires du Pacte :

Territoire		Région	Etat	CeA
Président EPCI	Président PETR	Président du Conseil Régional	Préfet de département	Président de la Collectivité Européenne d'Alsace

## Annexes

- Annexe 1 : Bilan écologique du territoire
- Annexe 2 : Vivier de projets
- Annexe 3 : Fiches projet des projets prioritaires